

AAMAN CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 5 Square des 9 Arpents 78250 Meulan-en-Yvelines

879 084 580 R.C.S Versailles

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Du 15/07/2025

Le 15/07/2025, à 11 heure, à Meulan-en-Yvelines,

Monsieur ANAJJAR Abdallah,

demeurant au 5 Square des 9 Arpents, 78250 Meulan-en-Yvelines,

associé unique et seul Président de la Société AAMAN CO

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

PREMIÈRE

Décision – Transfert de siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de : 5 Square des 9 Arpents 78250 Meulan-en-Yvelines, au : 158 bis rue Pierre Curie, 78130 Les Mureaux, à compter du 01/09/2025.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 158 bis rue Pierre Curie, 78130 Les Mureaux ; »

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIÈME

Décision – Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité qu'il appartiendra.

DS
aa

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur ANAJJAR Abdallah

Président, Associé unique

DocuSigned by:

FEE20BE7DAEA43C...